

POULES ELITE - NATIONAL 1 - NATIONALE 2

Quelques rappels concernant les règlements techniques, la qualification des athlètes et les officiels (livret des règlements des compétitions estivales 2026 – Championnat de France des clubs page 21 à 26)

Généralités

Le Championnat de France des clubs regroupera 64 clubs répartis dans 3 divisions :

- Division ELITE : 16 clubs comportant 2 poules de 8 clubs Elite 1 et Elite 2 ;
- Division N1A : 18 clubs répartis en 3 poules de 6 clubs.
- Division N1B : 30 clubs répartis en 5 poules de 6 clubs.

Ce tour doit se dérouler sur des installations classées, au minimum, au niveau "National".

Remarque : ce changement d'organisation (3 poules de 6 en N1A et 5 poules de 6 en N1B) permet de répartir, du mieux possible, les clubs en poules géographiques.

Une seule équipe de chaque club peut participer au Championnat de France des clubs des divisions nationales Elite, 1A et 1B.

Éventuellement, une équipe seconde pourra participer à la finale de Nationale 2, sans pouvoir prétendre monter en N1B.

71.1.7. Un athlète ne pourra pas alors, au MÊME TOUR de la compétition et en particulier au 1^{er} tour, figurer dans les deux équipes, tant en épreuve individuelle qu'en relais. Si c'est le cas, la(es) performance(s) de l'athlète réalisée(s) dans l'équipe la moins bien classée sera(ont) annulée(s).

71.1.8. Les Championnats Elite, N1A, N1B se dérouleront lors du 2^{ème} Tour. Le 1^{er} tour étant du ressort de chaque Ligue pour permettre les qualifications dans les niveaux de poules de leur 2^{ème} Tour.

Déroulement des tours

1^{er} Tour : L'organisation d'un premier tour est totalement confiée aux Ligues ou aux Comités de coordination Inter ligues. Ce premier tour n'a pas d'impact sur l'organisation du 2^{ème} tour National et n'a donc pas de caractère obligatoire pour les 64 clubs d'Elite, N1A et N1B.

Règlements techniques

- Les athlètes devront porter un maillot de club aux mêmes couleurs (couleurs du club enregistrées sur le SI FFA) en particulier lors des épreuves de relais.

Dispositions communes au saut en longueur, au triple saut et aux 4 lancers : Il n'y aura qu'un seul concours, quel que soit le nombre de clubs en présence, tous les concurrents auront droit à **6 essais**.

Qualification des athlètes

74.6.1. Pourront seuls concourir au titre de leur club au tour régional ou à la finale nationale (y compris la finale de Ligue ou de Comité de coordination Inter ligues de Nationale 2), les athlètes des catégories Masters, Seniors, U23, U20, U18, qualifiés au titre de leur club au plus tard la veille du jour de la compétition.

74.6.2. Le nombre d'athlètes mutés ou/et étrangers, en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA, est limité dans une équipe à : 8 athlètes (hommes ou Femmes)

PROGRAMME

- **Un club pourra présenter au maximum 2 athlètes homme + 2 athlètes femme**, pour chaque épreuve individuelle, 1 relais 4x100m hommes, 1relais 4x100m femme, 1 relais 4x400m hommes, 1 relais 4x400m femmes.

***Epreuves:.**

Hommes – 18 épreuves individuelles + relais 4X100m et 4x400m

Epreuves individuelles : 100m - 200m - 400m - 800m – 1500m - 3000m – 3000 steeple - 110 haies - 400 haies - 5000m marche - Poids - Disque - Javelot - Marteau - Hauteur - Longueur – Triple saut - Perche.

Femmes – 18 épreuves individuelles + relais 4x100m et 4x400m

Epreuves individuelles : 100m - 200m - 400m - 800m - 1500m - 3000m – 100m haies – 400m haies – 2000m steeple - 3000m marche - Poids - Disque - Javelot - Marteau - Hauteur - Longueur - Triple-saut - Perche.

POSSIBILITEDE PARTICIPATION

Hauteur des haies seniors hommes et femmes.

Lancers engins de la catégorie senior

Les U18 masculin pourront participer au 3000 steeple (0,91m).

Un athlète pourra participer à une course et un concours ou à 2 concours.

REGLEMENTS TECHNIQUES DESEPREUVES

Toutes les dispositions des règlements internationaux et des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

*** Courses individuelles en couloir et relais**

En fonction des installations (6 ou 8couloirs) et du nombre de participants(tes) une ou deux courses seront organisées pour les hommes et une ou deux courses pour les femmes.

*** Courses individuelles en ligne**

Il y aura une seule course pour les hommes et une seule course pour les femmes.

- **Marche: il y aura une épreuve femmes et une épreuve hommes - sauf décision du**

Juge Arbitre motivée par le nombre de participants.

- **Lancers** : 6 essais pour chaque concurrent(e) : Poids, Disque, Javelot, Marteau
- **Sauts de distances**: 6 essais pour chaque concurrent(e). Triple saut planche 7m, 9m, 11m en féminines, 9m, 11m, 13m en masculins.
- **Sauts avec barre** : (hauteur et perche)

Hauteur : pour tout concours débutant à une hauteur inférieure à 1m40 pour le concours masculin et à 1m20 pour le concours féminin, chaque concurrent aura droit à une seule hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 10 cm.

Ensuite, le concours reprendra à 1m40, 1m50 puis 1m60 pour le concours masculin, 1m20, 1m30 puis 1m40 pour le concours féminin et de 5 en 5cm pendant tout le reste des deux concours.

Un concurrent restant seul en compétition pourra demander la hauteur de son choix même si celle-ci ne figure pas dans la progression de la montée de barres. En cas d'ex æquo pour la première place, il n'y aura pas de barrage.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un même athlète, à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute, sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 2 minutes. Les dispositions de la règle de compétition WA 180.17 dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.

Perche : Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure à 2m80 pour le concours masculin et à 2m00 pour le concours féminin (et sous réserve des possibilités matérielles), chaque concurrent aura droit à une seule hauteur de barre de son choix à condition qu'elle soit un multiple de 20 cm.

Ensuite, 2m80 pour le concours masculin, 2m00 pour le concours féminin et de 20 en 20cm jusqu'à 4m60 pour le concours masculin et 3m40 pour le concours féminin, puis de 10 en 10cm jusqu'à la fin des concours.

Un concurrent restant seul en compétition pourra demander la hauteur de son choix même si celle-ci ne figure pas dans la progression de la montée de barres. En cas d'ex æquo pour la première place, il n'y aura pas de barrage.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un même athlète, à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute, sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 3 minutes. Les dispositions de la règle de compétition WA 180.17, dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.

Cotation : tous les classements s'effectueront à la Table Internationale IAAF (l'édition sera précisée chaque année, elle sera celle retenue dans E Logica).

Officiels

78.2.1. Pour toute la durée de la compétition, chaque club participant devra présenter et mettre à la disposition du Juge-arbitre et du directeur de réunion, au minimum :

- 7 officiels diplômés et qui devront avoir les qualifications requises pour juger les épreuves se déroulant sur un stade d'athlétisme ; une aide technique d'un ou plusieurs assistants sera la bienvenue.

- ces officiels feront partie la catégorie U18 ou plus et comprendront un minimum de deux officiels fédéraux / chef juge « 2019 », quatre officiels régionaux / juges « 2019 » et un juge assistant au minimum, et dont l'un des officiels aura une qualification dans les courses ou de Juge Arbitre ;

- un des officiels devra avoir au plus 35 ans au cours de l'année civile en cours ;

- la composition du jury sera établie par le Directeur de Réunion qui affectera la position de chaque officiel en fonction des besoins. Un officiel ne respectant pas son affectation ne sera pas comptabilisé pour son club.

78.2.2. Dérogations possibles : possibilité de remplacer 1 seul officiel régional/ juge « 2019 » par 3 officiels départementaux/ assistants « 2019 » U18 minimum. 78.2.3.

En cours de compétition, un officiel a la possibilité d'être remplacé par un autre officiel appartenant au même club répondant aux mêmes critères d'âge ou de niveau de diplôme d'officiel. Cette possibilité de remplacement devra figurer explicitement et nominativement lors du dépôt de la liste des officiels du club.

78.2.4. Les juges marche sont inclus dans le jury principal et seront amenés à participer aux autres ateliers. Tout refus non motivé valablement sera sanctionné comme une absence.